

Un ménage canadien sur dix avait des besoins impérieux en matière de logement en 2018

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans Le Quotidien, le vendredi 2 octobre 2020

Plus de 1,6 million de ménages canadiens ont éprouvé des besoins impérieux en matière de logement en 2018, c'est-à-dire qu'ils vivaient dans un logement qui était considéré comme inabordable, de qualité inadéquate ou de taille non convenable, et que leur revenu était insuffisant pour leur permettre d'accéder à un autre logement dans leur collectivité. Les personnes âgées vivant seules et les groupes de population désignés comme minorités visibles comptaient parmi les plus susceptibles d'éprouver des besoins impérieux en matière de logement avant la pandémie de COVID-19.

La pandémie a considérablement changé nos vies et renforcé le besoin en matière de données exactes sur les Canadiens, la société et l'économie. Bien que les données de cette diffusion aient été recueillies avant la COVID-19, elles fourniront un point de référence utile pour évaluer les besoins impérieux en matière de logement à l'issue de la pandémie.

Statistique Canada, en collaboration avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement, a créé un indicateur des besoins impérieux en matière de logement dans le cadre de l'Enquête canadienne sur le logement de 2018. On considère qu'un ménage a des besoins impérieux en matière de logement lorsque son logement est inabordable, que sa qualité est inadéquate ou que sa taille n'est pas convenable, et lorsque le ménage ne peut pas se permettre un autre logement dans sa collectivité. Un logement de taille non convenable compte trop peu de chambres à coucher pour la taille et la composition d'un ménage, selon les exigences de la Norme nationale d'occupation. Un logement est de qualité inadéquate lorsque ses résidents déclarent que des réparations majeures sont nécessaires et n'est pas abordable lorsque les frais de logement représentent plus de 30 % du revenu total du ménage avant impôt.

Un peu plus du dixième des ménages canadiens avaient des besoins impérieux en matière de logement en 2018

En 2018, 11,6 % ou 1 644 900 ménages canadiens avaient des besoins impérieux en matière de logement.

Les ménages locataires (23,0 %) étaient plus de trois fois plus susceptibles que les ménages propriétaires (6,5 %) d'avoir des besoins impérieux en matière de logement. En 2018, le tiers des ménages locataires vivant dans un logement social et abordable (33,0 %) avaient des besoins impérieux en matière de logement comparativement à un peu plus du cinquième des locataires ne vivant pas dans un logement social et abordable (21,0 %).

Parmi les 10 plus grandes régions métropolitaines de recensement au Canada, les ménages de Toronto étaient les plus susceptibles d'avoir des besoins impérieux en matière de logement (18,7 %), tandis que les ménages de Québec (5,4 %) étaient les moins susceptibles de vivre cette situation.

La plupart des ménages canadiens avaient des besoins impérieux en matière de logement uniquement parce qu'une norme en matière de logement n'était pas respectée. Par exemple, près des trois quarts (74,0 %) d'entre eux étaient considérés comme ayant des besoins impérieux en matière de logement parce que leur logement n'était pas abordable. Une autre proportion de 6,6 % d'entre eux vivait dans un logement dont la qualité n'était pas adéquate, et 3,8 % vivaient dans un logement dont la taille n'était pas convenable. La proportion restante de 15,6 % des ménages qui avaient des besoins impérieux en matière de logement vivait dans un logement qui n'était pas conforme à plus d'une norme (logement dont la qualité est inadéquate, logement inabordable ou logement dont la taille n'est pas convenable).



Les Canadiens vivant seuls sont plus susceptibles d'avoir des besoins impérieux en matière de logement

En 2018, les ménages d'une seule personne étaient plus de deux fois plus susceptibles d'avoir des besoins impérieux en matière de logement (22,0 %) que les ménages de plus d'une personne (moins de 10 %). C'était particulièrement le cas chez les personnes âgées, où le quart de celles qui vivaient seules avaient des besoins impérieux en matière de logement (25,0 %) comparativement à 4,8 % des personnes âgées vivant avec une ou plusieurs autres personnes.

Les groupes de minorités visibles sont près de deux fois plus susceptibles d'avoir des besoins impérieux en matière de logement

En 2018, les besoins impérieux en matière de logement étaient près de deux fois plus élevés chez les personnes appartenant à des groupes de population désignés comme minorités visibles (13,9 %) que chez les personnes n'appartenant pas à un groupe de minorité visible (7,2 %).

Plus du tiers des personnes âgées vivant seules habitent dans un logement inabordable

Plus du tiers des personnes âgées vivant seules (37,0 %) habitaient dans un logement inabordable en 2018, comparativement à 10,8 % des personnes âgées vivant avec une ou plusieurs autres personnes. De même, 23,0 % des jeunes adultes qui ne vivaient pas avec leurs parents habitaient dans un logement inabordable, comparativement à 11,9 % des jeunes adultes qui vivaient avec leurs parents.

Le quart des Canadiens qui appartenaient à un groupe de population désigné comme minorité visible vivaient dans un logement qui n'était pas abordable en 2018, comparativement à 15,3 % de ceux qui n'appartenaient pas à un groupe de minorité visible.

Note aux lecteurs

Aujourd'hui, Statistique Canada diffuse de nouveaux résultats tirés de l'Enquête canadienne sur le logement (ECL) de 2018.

L'ECL est financée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et sera menée tous les deux ans jusqu'en 2028. L'enquête permet de recueillir des renseignements sur la satisfaction à l'égard du logement et du quartier, sur les accédants à la propriété et sur l'abordabilité du logement, ainsi que sur d'autres caractéristiques importantes des logements et des ménages dans chaque province et territoire.

L'ECL fournit également des données sur les ménages vivant dans des logements sociaux et abordables. Les données recueillies dans le cadre de l'enquête permettent de déterminer si les Canadiens ont accès à un logement qui répond à leurs besoins et qu'ils peuvent se permettre.

Territoires du Nord-Ouest

Les données de l'ECL pour les Territoires du Nord-Ouest ont été obtenues grâce à un partenariat avec le Bureau de la statistique des Territoires du Nord-Ouest. Au lieu d'être recueillies dans le cadre de l'ECL, les données pour les Territoires du Nord-Ouest sont tirées de l'Enquête sur les collectivités des Territoires du Nord-Ouest de 2019, laquelle permet de recueillir des renseignements sur le logement semblables à ceux qui sont recueillis dans le cadre de l'ECL.

Besoins impérieux en matière de logement

Les besoins impérieux en matière de logement sont établis en deux étapes. La première étape consiste à déterminer si le ménage vit dans un logement qui est inabordable, dont la qualité est inadéquate ou dont la taille n'est pas convenable. Un logement est de taille convenable lorsqu'il compte suffisamment de chambres pour répondre aux besoins des résidents du ménage compte tenu de sa taille et de sa composition, d'après les prescriptions de la Norme nationale d'occupation. Un logement est de qualité adéquate lorsque ses résidents déclarent qu'aucune réparation majeure n'est requise et il est abordable lorsque les coûts pour y habiter sont inférieurs ou équivalents à 30 % du revenu total du ménage avant impôt.

La deuxième étape consiste à établir si le ménage peut accéder, à prix abordable, à un autre logement dont la qualité est adéquate et dont la taille est convenable, en comparant le revenu total du ménage à un seuil de revenu fondé sur les frais de logement locaux. Seuls les ménages qui n'ont pas les moyens de se payer un autre logement sont considérés comme ayant des besoins impérieux en matière de logement. Les seuils de revenu sont établis au niveau de la subdivision de recensement par la SCHL. Les seuils de revenu sont déterminés en fonction des frais de logement sur le marché, et sont propres à la collectivité dans laquelle un ménage vit.

Seuls les ménages privés non agricoles, hors réserve et les ménages propriétaires ou locataires qui ont un revenu positif et dont le rapport des frais de logement au revenu est inférieur à 100 % sont pris en considération dans l'évaluation des « besoins impérieux en matière de logement ». Les ménages pour lesquels les besoins impérieux en matière de logement ne sont pas évalués sont exclus du calcul du taux de besoins impérieux en matière de logement.

Les ménages non familiaux dont la personne de référence est âgée de 15 à 29 ans et est aux études ne sont pas considérés comme ayant des « besoins impérieux en matière de logement », peu importe leur situation de logement. Les études sont considérées comme une étape de transition et on estime que les faibles revenus gagnés par les ménages composés d'étudiants sont temporaires.

Tableaux disponibles : [46-10-0037-01](#), [46-10-0046-01](#), [46-10-0055-01](#) et [46-10-0056-01](#).

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête **5269**.

L'article intitulé « [L'Enquête canadienne sur le logement, 2018 : les besoins impérieux en matière de logement des ménages locataires vivant dans un logement social et abordable](#) », qui fait partie de la *Série de documents de recherche sur le revenu* (**75F0002M**) est maintenant accessible.

Il est également possible de consulter l'infographie « [Enquête canadienne sur le logement, 2018 : un portrait des ménages locataires vivant dans un logement social et abordable](#) » qui fait partie de la série *Statistique Canada – Infographies* (**11-627-M**) laquelle est accessible en ligne.

Les [Premiers résultats de l'Enquête canadienne sur le logement de 2018](#), diffusés le 22 novembre 2019, sont également accessibles.

[L'Enquête canadienne sur le logement : Un profil des accédants à la propriété, 2018](#), diffusé le 15 janvier 2020, est également accessible.

Le [Portail de statistiques sur le logement](#) est également accessible.

Le fichier de microdonnées de l'Enquête canadienne sur le logement de 2018 de même qu'un guide de l'utilisateur et des dictionnaires de données sont disponibles aux centres de données de recherche.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca) ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 (STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca).